

Monsieur le directeur académique,

Nous sommes saisis par les collègues du secteur de Mayenne concernant le non-renouvellement d'une collègue PsyEN contractuelle, qui exerçait sur un poste de PsyEN EDA et qui aurait été réaffectée en CIO sur un poste de PsyEN EDO.

Par ailleurs, à notre connaissance, suite à une démission, le poste de PsyEN EDA du secteur d'Ernée n'a pas été pourvu à la rentrée.

Nous rappelons que les PsyEN EDA sont budgétairement rattachés au programme 140 « *Enseignement scolaire public du premier degré* », tandis que les PsyEN EDO relèvent du programme 141.

Dans un département qui connaît déjà un déficit important de moyens PsyEN, nous demandons de nous préciser :

- le nombre de postes PsyEN EDA actuellement vacants dans le département ;
- ce qu'il advient des supports EDA devenus vacants sur les secteurs d'Ernée et de Mayenne ;
- les mesures prises pour permettre leur pourvoi dans les meilleurs délais.

Considérant le manque de moyens PsyEN dans le département, nous demandons que les postes PsyEN EDA d'Ernée et de Mayenne soient immédiatement pourvus afin de garantir aux élèves et aux équipes des écoles l'accès aux aides et à l'accompagnement psychologique auxquels ils ont droit.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Stève Gaudin, pour le SNUDI-FO 53